



Le BEABA ÆTHINA TUMIDA

Le petit coléoptère des ruches

LA PRÉVENTION ET LA VIGILANCE SONT L'AFFAIRE DE TOUS !



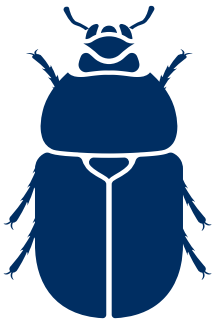
©A.Wilde



©M.Bernier



©M.Bernier



En quoi ce livret d'informations peut **vous être utile**

Ce livret a été imaginé comme un guide afin de vous aider à établir une détection précoce. Ceci afin de nous donner une chance d'éradiquer ce petit coléoptère et éviter toute implantation.

Sommaire

- 03 *Aethina Tumida*, la situation dans le monde
- 04 Limiter la propagation
- 05 Le connaître pour le détecter
- 06 Son cycle biologique
- 07 Diagnostic différentiel
- 08 Dégâts observés & surveillance
- 10 Les principaux types de pièges
- 11 Les démarches en cas de suspicion



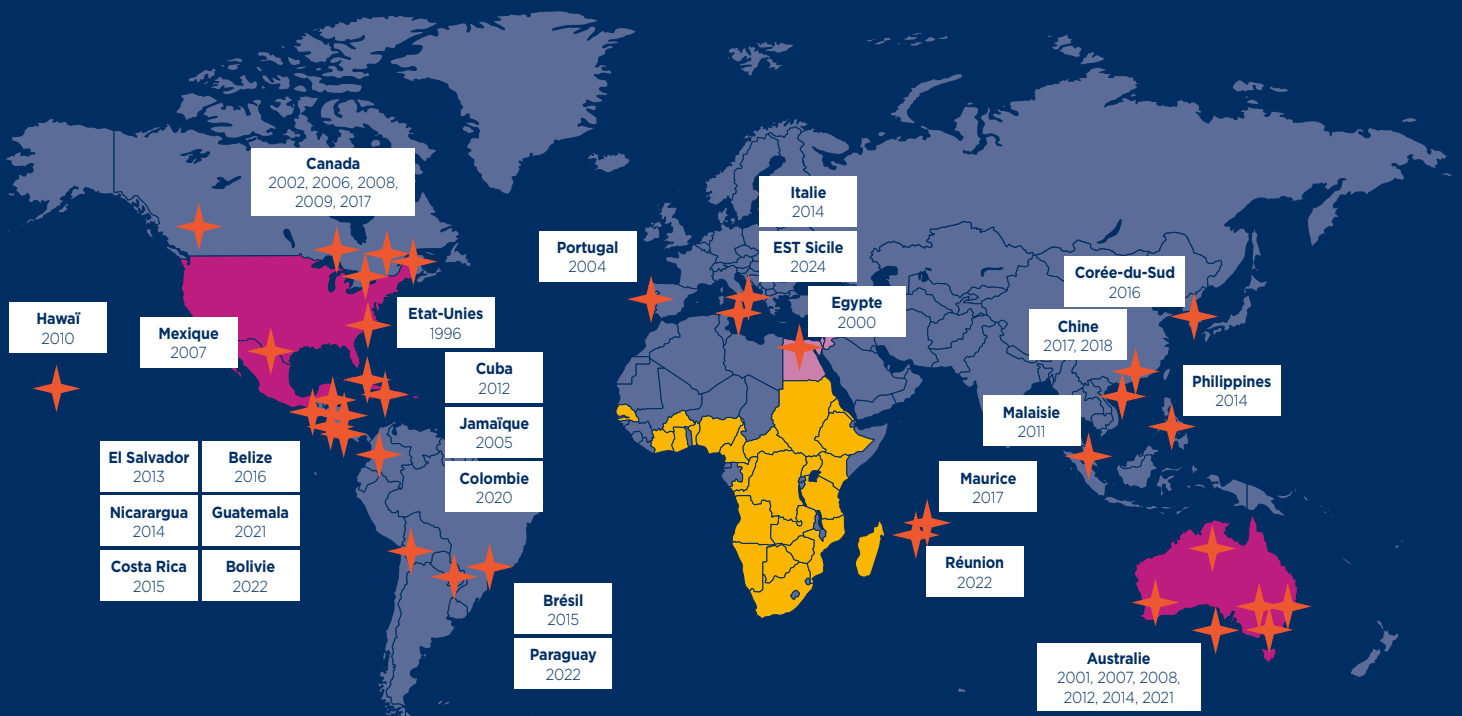
Æthina Tumida

La situation mondiale

Æthina Tumida est présent sur tous les continents. L'insecte n'est pas encore présent en France continentale, mais son introduction est redoutée, car il a été détecté en **Italie en 2014** (en Calabre) et plus récemment en **juillet 2022 sur l'île de la Réunion** et a l'**EST de la Sicile (Messine) en octobre 2024**.

L'introduction en France du petit coléoptère des ruches *Æthina Tumida*, danger sanitaire de première catégorie, aurait des conséquences sanitaires et économiques très lourdes pour la filière apicole.

Le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux, des produits d'origine animale et d'équipements apicoles assure le maintien de la protection de l'ensemble du territoire.



■ Zone de distribution endémique

★ Cas d'introductions rapportés

■ Pays où des populations invasives sont bien établies

■ Pays où des populations ne sont pas établies

Æthina Tumida

Limiter la propagation

Les conséquences d'une introduction d'Æthina Tumida en France sont multiples

- **Clinique** : dégradation des récoltes de miel, voir désertion des abeilles de la ruche. Il existe des formes moins sévères, avec atteintes des cadres (destruction des cires, des réserves...).
- **Pratiques apicoles** : l'extraction et le traitement du miel doivent être faits rapidement pour éviter la ponte et la dégradation du miel par les larves sur les cadres et sur le miel.
- **Réglementaire et financière** : perte du statut indemne qui aurait des conséquences du point de vue des mouvements apicoles et sur le plan de la production et de la vente des produits de la ruche.

Il est donc **impératif de limiter la propagation** de ce petit coléoptère des ruches.

Modes de propagation

Naturelles

- Les adultes peuvent voler sur plusieurs kilomètres et survivre sans nourriture 10 jours et plusieurs mois dans des fruits.
- Les larves en migration peuvent parcourir plus d'une centaine de mètres avant de s'enfouir et vivre jusqu'à 2 mois sans nourriture.

Favorisées par l'Homme

- Les échanges commerciaux d'abeilles (reines, essaims nus, essaims sur cadre, paquets d'abeilles) et de colonies de bourdons.
- L'importation de cire sous sa forme brute (non traitée), de matériel apicole d'occasion, de produits issus de la ruche (miel, pollen, propolis, gelée royale, miel en rayon)
- Les introductions de terre (ex : commercialisation de plantes en pots) ou de fruits.

ÉVITER SON INTRODUCTION !

RAPPEL

L'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1982 interdit l'introduction en Corse de reines d'abeilles, de colonies et de matériels apicoles (usagés).

Il est indispensable de réaliser un examen visuel régulier et approfondi de l'intérieur de ses ruches.



Le connaître pour le détecter



©A.Wilde

Le coléoptère adulte

- Mesure de **5 à 7 mm de long** sur **3 à 4,5 mm de large**.
- De couleur **brune à noir**.
- **Antennes arrondies** en forme de massues.
- **Se déplace très rapidement** sur les cadres et est aussi capable de voler sur 5 à 10 km.
- **Apprécie l'humidité et l'absence de lumière** : se cache dans les alvéoles et anfractuosités de la ruche

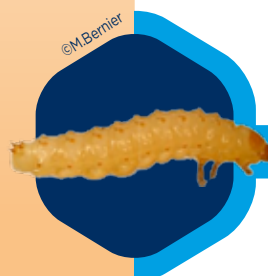
©FERA



©M.Bernier

Les œufs

- Généralement **pondus en grappe**.
- **Se trouvent dans les alvéoles** ou les anfractuosités de la ruche.
- **Éclosion en 2 à 6 jours**.



©M.Bernier

La larve

- **Mesure environ 1 cm de long** à maturité.
- De couleur **blanc crème**.
- **Stade le plus dévastateur dans la ruche**.
- **Peut être confondu avec larve de fausse teigne**.



©M.Bernier

La nymphe

- **Se développe dans le sol** à proximité de la ruche, où elle est difficilement détectable.
- **Dans un rayon de 2 m** autour de la ruche.



Son cycle biologique



Diagnostic différentiel, ne pas confondre avec

@U.Schmidt



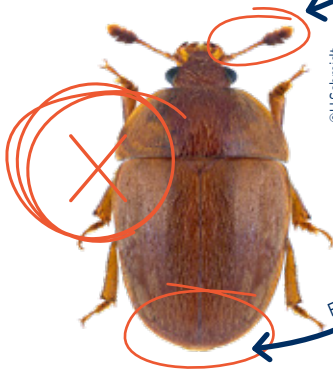
Dermestes lardarius
Parasite les insectes et les animaux morts.
Taille : 7 à 9 mm

@SVItanza



Carpophilus lugubris
Parasite le maïs et la tomate.
Taille : 2,8 à 4,5 mm

@U.Schmidt

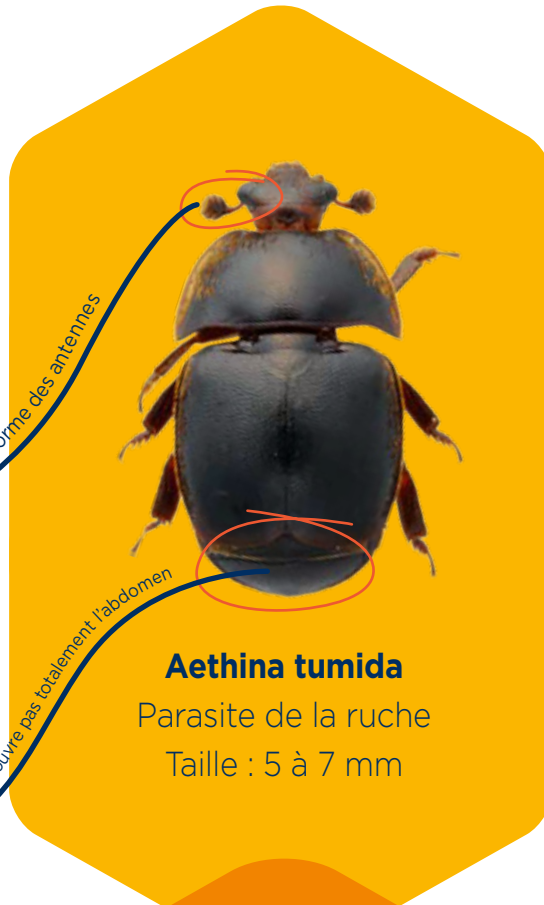


Cychramus luteus
Parasite les fleurs et les champignons.
Taille : 3 à 5 mm

@U.Schmidt



Attagenus pelloi
Parasite les fleurs et les arbres fruitiers.
Taille : 4 à 6 mm



Aethina tumida
Parasite de la ruche
Taille : 5 à 7 mm

Reconnaissance de la larve

Larve adulte jusqu'à environ 10 mm, jeune larve nettement plus petite.

3 paires de pattes bien formées, rattachées au thorax

Tête bien visible et un peu plus sombre que le reste du corps

2 rangées d'épines dorsales

Stade larvaire : à ne pas confondre avec la fausse teigne

La fausse teigne est **plus grande** (jusqu'à 2 cm) et a en plus de ses pattes des pseudopodes (fausses pattes) en face ventrale.

Dégâts observés & surveillance

- **Présence de galeries dans les cadres :** les larves creusent les cadres et le miel coule.
- **Destruction du couvain :** les larves et adultes s'alimentent de miel, pollen, couvain, cire dans les corps des ruches et les hausses.
- **Modification de la couleur et fermentation du miel :** odeur d'orange pourrie dû aux substances sur la cuticule du petit coléoptère.
- **Désertion des abeilles** quand l'attaque est importante.



Une détection précoce =
seule chance d'éradiquer
le parasite et éviter
toute implantation

L'inspection régulière des colonies dans les ruchers est primordiale pour assurer une détection précoce des coléoptères et larves atypiques. Compte tenu de la taille du coléoptère, les stades précoces d'infestation nécessitent une attention particulière, une observation minutieuse d'où l'importance de visites sanitaires scrupuleuses et méthodiques.

Doivent être examinés

- **Les cadres, dans les alvéoles non operculées.** Les cadres doivent être retirés de la ruche un par un.
- **Chaque face du cadre est observée.** Le coléoptère a tendance à se déplacer rapidement sur le cadre pour chercher un endroit à l'abri de la lumière. Il convient donc de procéder rapidement, mais avec attention.
- **Les fonds de ruches.**
- **Les parois internes de la ruche** en prêtant une attention particulière à l'examen des fissures et crevasses du bois et des coins.



Les principaux types de pièges



Qui peut piéger ?

Tout apiculteur,
les TSA (Technicien Sanitaire Apicole) peuvent vous aider.



Où piéger ?

Potentiellement partout.
Certaines zones peuvent être privilégiées, notamment celles à forte activité apicole, à transhumance ou proches de zones de transit (port, aéroport, axes de communication).



Les pièges peuvent être placés dans les colonies en complément des observations visuelles pour augmenter la sensibilité de détection.

● **La combinaison des deux sera toujours préférable!**



IMPORTANT

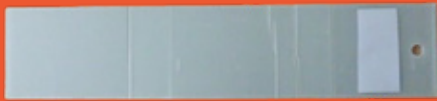
VOUS SOUHAITEZ
PARTICIPER AU DISPOSITIF
DE PIÉGEAGE VOLONTAIRE
CONTACTEZ-NOUS !



Les principaux types de pièges

Les pièges sont disponibles chez les vendeurs de matériel apicole.
n'hésitez pas à contacter votre TSA.

Les pièges à alvéoles



Mise en place

Sur le plancher de la ruche en les glissant par la planche d'envol.

IMPORTANT : placer la bande bien plaquée sur le fond de la ruche de façon à ce que les coléoptères ne puissent pas trop se cacher dessous.

En hiver, les coléoptères ont tendance à se rapprocher de la grappe d'abeilles, et sont moins susceptibles de se cacher dans le fond de la ruche.

En cas d'utilisation de ce piège en hiver, il est alors préférable de le mettre à plat au-dessus des cadres.

Les pièges à huile



Mise en place

Entre les deux derniers cadres à chaque extrémité, à proximité des cadres de réserve.

Par temps froid, où si la colonie n'occupe pas tous les cadres, les pièges sont à rapprocher de la grappe d'abeille.

Chaque piège est rempli à la moitié de sa hauteur d'huile végétale de cuisine, se munir d'un chiffon pour essuyer les éventuelles traces d'huile à l'extérieur du piège.



SCAN ME

Vidéo méthode de pose et de contrôle des pièges à huile



Quelle démarche en cas de suspicion

La détection, la sensibilisation et la surveillance sont l'affaire de tous !

Les mesures destinées à éradiquer le coléoptère et éviter sa dispersion sont mises en place et financées par l'état, de même que l'indemnisation des apiculteurs touchés.

Un cas suspect est défini par au moins une des situations suivantes observée lors d'une visite de rucher :

- La présence dans la ruche (ou dans le matériel apicole) d'**un ou plusieurs coléoptères adultes d'une longueur inférieure à 1 cm** ;
- La présence dans la ruche ou dans l'environnement proche de la ruche d'**une ou plusieurs larves de couleur blanchâtre** ;
- La présence dans la ruche de **petits œufs blancs nacrés** (1,5 x 0,25 mm) pondus en grappe de 10 à 30 ;
- La présence d'au moins **un coléoptère dans un piège placé à l'intérieur de la ruche**.

Retrouvez les règles d'indemnisation en vigueur





Pour aller plus loin

Retrouvez sur le site internet du GDS Corse :

www.gdscorse.fr

- Le guide du Ministère de l'Agriculture
- La page dédiée au petit coléoptère sur la plateforme ESA
- La note de service DGAL/SDSPA/2015-406 sur les modalités de surveillance de l'infestation des colonies d'abeilles



Scannez ce QR Code pour accéder à la page des guides



IMPORTANT

LES TECHNICIENS SANITAIRES APICOLES DE LA RÉGION PEUVENT VOUS AIDER !



Qui contacter ?

GDS Corse

04 95 24 26 95
gdscorse@reseaugds.com
<https://www.gdscorse.fr>

URGDSA Corse

06 18 89 80 32
urgdsacorse@gmail.com
<https://www.gdsa-corse.fr>

GTV Corse

gtvcorse@gmail.com
<http://www.gtvcorse.fr>

Syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica

06 14 63 03 63
aop@mieldecorse.com
<https://mieldecorse.com>

DDETSPP 2A

04 95 50 39 40
ddcspp-spa@corse-du-sud.gouv.fr

DDETSPP 2B

04 20 06 72 04
ddcspp-spav@haute-corse.gouv.fr